

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - GLOBAL EQUITY CLIMATE CHANGE

Le Conseiller en investissement examinera toutes les principales incidences négatives du SFDR afin d'évaluer la pertinence pour le compartiment. La Politique d'investissement responsable de HSBC définit l'approche adoptée pour identifier les principales incidences négatives en matière de durabilité et y répondre, ainsi que la manière dont HSBC considère les risques en matière de développement durable ESG, qui peuvent avoir un impact négatif sur les titres dans lesquels les compartiments investissent. HSBC fait appel à des fournisseurs de services de contrôle tiers pour identifier les entreprises et les gouvernements dont la gestion des risques ESG est médiocre et, lorsque des risques potentiels importants sont identifiés, HSBC effectue également des vérifications préalables supplémentaires. Les incidences sur le développement durable, y compris les principales incidences négatives pertinentes, identifiées par un examen préalable, sont un facteur clé dans le processus décisionnel en matière d'investissement et, à leur tour, cela justifie également les conseils donnés aux clients.

L'approche adoptée, comme indiqué ci-dessus, signifie, entre autres choses, que les points suivants sont examinés :

- l'engagement des entreprises à réduire les émissions de carbone, l'adoption de principes sains relatifs aux droits de l'homme et le traitement équitable des employés, la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d'approvisionnement visant, entre autres choses, à réduire le travail des enfants et le travail forcé. HSBC accorde également une grande attention à la robustesse de la gouvernance d'entreprise et des structures politiques, notamment le niveau d'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques rigoureuses de lutte contre la corruption et les actes de corruption, ainsi que les pistes d'audit ; et
- l'engagement des gouvernements à l'égard de la disponibilité et de la gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), des technologies émergentes, des réglementations et politiques gouvernementales (y compris les changements climatiques, la lutte contre la corruption et les actes de corruption), de la stabilité politique et de la gouvernance.

Le compartiment fera la promotion des caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

1. Transition vers une économie à faible émission de carbone.
2. Pratiques commerciales responsables conformément au Pacte mondial des Nations unies et aux principes de l'OCDE pour les entreprises.
3. Normes environnementales minimales en excluant les activités commerciales jugées nuisibles à l'environnement.
4. Identification et analyse des caractéristiques environnementales d'une entreprise, y compris, mais sans s'y limiter, les risques physiques liés au changement climatique et à la gestion du capital humain.
5. Prise en compte active des questions environnementales par l'engagement et le vote par procuration.
6. Analyse de la part de l'investissement dans les armes controversées.

Stratégie d'investissement et Proportion des investissements :

Dans des conditions de marché normales, le compartiment investit au moins 70 % de ses actifs nets dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés dont les revenus proviennent de thèmes de la transition climatique (« Thèmes de la transition climatique »), et qui ont leur siège

social, sont établies, exercent des activités commerciales ou sont cotées sur un marché réglementé dans n'importe quel pays, y compris sur les marchés développés et les marchés émergents.

Les Thèmes de la transition climatique peuvent inclure, sans s'y limiter, l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, le transport propre et les bâtiments écologiques. Les Thèmes de la transition climatique sont la propriété de HSBC, déterminés en fonction des activités éligibles des principes des obligations vertes de l'Association internationale des marchés de capitaux et de la Taxonomie des obligations climatiques de l'Initiative des obligations climatiques, sous réserve de recherches en cours et peuvent changer au fil du temps à mesure que de nouveaux thèmes sont identifiés. Le Conseiller en investissement peut s'appuyer sur ses propres recherches pour identifier les entreprises qui répondent à un seuil minimal d'exposition aux revenus des Thèmes de la transition climatique. Le seuil minimal d'exposition aux revenus dépendra du Thème spécifique de la transition climatique, mais sera d'au moins 10 % du revenu total de l'entreprise concernée.

Le compartiment vise à investir dans des sociétés susceptibles de tirer profit de la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une part minimale de 50 % d'investissements durables.

Le pourcentage minimum engagé des investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE est actuellement de 5 %. L'alignement taxonomique du compartiment est calculé sur la base d'une méthode de calcul moyenne pondérée spécifique qui utilise normalement le chiffre d'affaires d'une entreprise, bien que dans certaines circonstances, d'autres méthodes puissent être utilisées, c.-à-d. les dépenses en capital ou les dépenses d'exploitation, si cela se traduit par un calcul plus représentatif.

Méthodes :

HSBC utilise son propre processus d'investissement systématique propriétaire pour mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales promues par le compartiment sont respectées. HSBC utilisera les données fournies par un numéro ou des tiers. Toutes les données utilisées seront vérifiées par le service de recherche étendue de HSBC Asset Management.

La Politique d'investissement responsable de HSBC, notre Politique d'engagement et notre Plan de gouvernance sont disponibles sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc/Responsible-Investments/policies.